info@ps-fr.ch - www.ps-fr.ch





Fribourg, le 30 août 2019

## Prise de position sur le projet de modification du règlement sur la gestion des déchets (RGD) relative aux déchets sauvages

Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur,

Le PS a examiné avec attention le projet de modification du règlement sur la gestion des déchets (RGD) suite à la modification de loi sur les déchets (LGD) en date du 8 novembre 2018.

Les déchets abandonnés dans des lieux publics et dans la nature sont un sérieux problème qu'il faut éliminer. Le Grand Conseil a décidé de sanctionner à l'avenir le ou les personnes qui contribueront à l'abandon de déchets.

Le PS n'a rien à rajouter quant aux nouvelles dispositions pénales prévues, ni au délégation de compétence aux communes.

Le PS craint cependant une surcharge de travail pour les agents préposés à sévir pour ce genre de délits alors qu'ils ont déjà des tâches multiples chronophages. Il est aussi à espérer que dans certaines situations, les agents fassent preuve de bon sens avant de sévir. Le PS demande aussi que le canton agisse activement dans les zones rurales, lacustres et dans les communes où les agents habilités à sanctionner de tels délits sont inexistants. Le PS demande également que ce type de délit soit clairement signalé, entre autres, pour les touristes et que la population fribourgeoise soit informée de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions pénales en matière de déchets sauvages.

Pour le PSF

**David Bonny**